

LES CRUES

LES INONDATIONS DANS LA RÉGION DE
TISDALE-ARMLEY (SASK.)—L'INDEMNISATION DES
SINISTRÉS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Elle se rapporte aux questions précédentes que j'ai posées au sujet de la vaste région agricole de Tisdale-Armley, en Saskatchewan, qui a été inondée à la suite des crues. Le gouvernement de la Saskatchewan a-t-il déclaré la région en question région sinistrée, et a-t-il déjà demandé au gouvernement du Canada une contribution en vue de compenser les lourdes pertes que connaissent et que connaîtront les récoltes dans ces régions?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je ne pense pas qu'on ait demandé au gouvernement fédéral de participer au programme d'aide, bien qu'il y en ait eu un l'hiver dernier, selon lequel on accordait jusqu'à concurrence de \$2,000 par agriculteur ou de \$20 de l'acre. De plus, il paraît qu'on est en train d'instruire les demandes d'indemnisation en vertu de l'assurance-récolte, et nous avons toutes raisons de croire que l'indemnité sera, dans la plupart des cas, versée dans sa totalité.

Le très hon. M. Diefenbaker: Indépendamment des versements faits en vertu de l'assurance-récolte à l'égard des récoltes qui n'ont pas été moissonnées l'automne dernier ou qui n'ont pas été battues, qu'en est-il des pertes énormes qu'ont subies les agriculteurs dans une région de 50,000 acres, et pour lesquelles l'assurance-récolte ne prévoit pas d'indemnisation? Que va-t-on faire à cet égard? Le gouvernement du Canada va-t-il accorder une aide financière à ces gens, ou peut-il le faire avant que le gouvernement de la Saskatchewan ne le lui demande?

L'hon. M. Olson: Ce serait dévier de la ligne de conduite habituelle, qui consiste à attendre que la province fasse une demande, que d'essayer d'établir un programme d'aide directe sans passer par le gouvernement provincial. Comme je l'ai dit l'autre jour, il existe un précédent à l'égard des pertes autres que celles qui se rattachent aux récoltes. Si le gouvernement de la Saskatchewan estime ne pas pouvoir remédier à la situation lui-même, il peut présenter une demande au gouvernement fédéral.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, si le gouvernement de la Saskatchewan agit comme on le prévoit, c'est-à-dire, demande une aide financière, et vu l'enquête à laquelle se sont déjà livrés les hauts fonctionnaires du ministère fédéral de l'Agriculture, le gouvernement du Canada envisagera-t-il de faire des versements aux agriculteurs qui ne seront pas protégés par l'assurance-récolte ou par d'autres mesures semblables?

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, le gouvernement fédéral étudie toujours les requêtes des provinces à cet égard, mais je ne peux prendre d'engagement plus précis, car nous n'avons pas vu la nature des dégâts et nous ne savons pas à quel genre de programme la province voudrait avoir recours.

M. l'Orateur: A l'ordre. Peut-être le moment est-il venu pour la présidence d'essayer de tenir la promesse qu'elle

avait faite hier de donner la parole à certains des députés de l'arrière-ban, c'est-à-dire des premières banquettes du fond. Je vais commencer par donner la parole au député de Lisgar.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA NOUVELLE MESURE FISCALE ET L'AGRICULTURE—LA
PRÉSENTATION DE MÉMOIRES AU GROUPE MINISTÉRIEL
D'ÉVALUATION

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Finances, j'adresserai ma question au ministre d'État. A la suite de la déclaration du gouvernement selon laquelle il constituera un groupe chargé d'évaluer la politique fiscale touchant l'agriculture dans le cadre de la récente réforme, je voudrais savoir si ce groupe se chargera d'étudier les mémoires présentés par divers organismes intéressés du Canada, la date à laquelle des modifications éventuelles seront divulguées et la manière dont elles s'appliqueront.

L'hon. P. M. Mahoney (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, le groupe d'étude dont parle le député est un comité interministériel formé de fonctionnaires supérieurs des ministères de l'Agriculture, des Finances et du Revenu national. Tous ceux qui désirent lui faire part de leurs points de vue ou de leurs opinions peuvent le faire par mon entremise, celle du ministre des Finances ou de tout autre ministre intéressé. Quant aux modalités d'application des modifications éventuelles qui seraient recommandées, elles relèvent du Parlement qui les étudiera en temps opportun.

* * *

L'AGRICULTURE

LES ENGRAIS—L'ENQUÊTE SUR LES PRIX DE VENTE AU
MANITOBA ET EN SASKATCHEWAN

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et fait suite à une autre qu'on lui a posée il y a quelques jours au sujet des prix de vente des engrais au Manitoba et en Saskatchewan, comparés à ceux qui sont pratiqués dans les États d'outre-frontière, et de l'éventualité qu'une coalition ou qu'un cartel exerce une influence sur ces prix. Le ministre a répondu qu'il aurait bien fait une enquête si la question ne se limitait pas à des on-dit. J'ai attiré son attention sur certaines preuves et j'aimerais savoir s'il les étudie actuellement en vue d'enquêter au sujet des prix excessifs des engrais dans ces deux provinces.

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, mon collègue a essayé d'apporter des preuves. Elles n'ont cependant pas servi à grand-chose car, si je me souviens bien, il s'agissait simplement de quelques commentaires de journal. Si l'on pouvait obtenir des factures ou d'autres preuves de ce genre, nous en serions plus avancés.

M. Gleave: Monsieur l'Orateur, le ministre s'engagerait-il à instituer une enquête si je lui fournissais des factures?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La question supplémentaire du député est évidemment hypothétique.